

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 JUIN 2011

PRESENTS :

LAPOIRIE Catherine, HOSCHAR Jacky, DEKHAR Nadia, LALLIER Solange, BESOZZI Daniel, MARIE Bernard, CHARF Antoinette

ABSENT EXCUSE : HOZE Michel procuration à BESOZZI Daniel

ORDRE DU JOUR

1. Commission permanente Aide Sociale
2. Secteur jeunesse
3. Sous-régies
4. Personnes Âgées
5. Divers

POINT 1 – COMMISSION PERMANENTE AIDE SOCIALE

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité, suite au décès de Mme SCHNEIDER Francine, de fixer la composition permanente d'aide sociale comme suit :
LAPOIRIE Catherine, LALLIER Solange et BESOZZI Daniel

POINT 2 – SECTEUR JEUNESSE

🕒 Séjour été 2011 :

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité:

- **Approuve** le budget prévisionnel relatif au séjour été 2011, pour les enfants âgés de 8/13 ans, qui se déroulera du 11 au 16 juillet 2011 inclus, au Camping de la Plage, OUNANS (39380 JURA), pour un montant estimé de 9 990,00 €, sur la base de 24 participants.
- **Décide :**
 - Que le CIAS prend en charge le solde du séjour résultant du montant total après déduction des participations versées par les familles, sachant qu'une partie de la somme ainsi engagée sera reversée par la CAF conformément au contrat Enfance Jeunesse conclu avec le SIVU ;
 - Que la participation due par les familles pour le 1^{er} enfant sera calculée sur la base du quotient familial comme suit :

Quotient familial = Revenu fiscal de référence / Nombre de part	Prix du séjour par enfant et par famille
T1	125 €
T2	150 €
T3	175 €
T4	200 €

A laquelle un tarif dégressif de 10% sera appliqué pour chaque enfant supplémentaire

- Que le tarif pour les demandes extérieures sera majoré de 50 € par tranche
- **Donne pouvoir** à la Présidente de faire le nécessaire

🕒 Régie d'avance temporaire :

Considérant sa décision du 4 mai 2005 de créer une régie d'avance et une régie de recette,
Considérant que les activités du secteur jeunesse peuvent se dérouler hors du territoire du CIAS,
Considérant que le séjour été 2011 se déroule à OUNANS (39380), du 11 au 16 juillet 2011 inclus,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité:

- **Décide** de créer une régie d'avance temporaire
- **Donne pouvoir** à la Présidente de faire le nécessaire
- **Autorise** la Présidente à signer tous les documents afférant à ce projet.

POINT 3 – SOUS-REGIES

Considérant sa décision du 4 mai 2005 de créer une régie d'avance et une régie de recette,
Considérant que le nouveau bâtiment du CIAS abrite le siège social et la régie principale,
Considérant que l'activité des sous-régies sur les sites d'AY SUR MOSELLE et de FLEVY s'est considérablement réduite et malgré cela induisent un coût de fonctionnement imputé au CIAS,

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité :

- **De fermer** les sous-régies d'AY SUR MOSELLE et de FLEVY à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011.

POINT 4 : PERSONNES ÂGÉES

Après avoir connaissance de la demande de subvention présentée par le CLIC de la Nied (Centre Local d'Information et de Coordination pour Personnes âgées),

Considérant que le CLIC est un service en faveur des personnes âgées et retraitées,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité:

- **Se prononce** favorablement à l'attribution d'une subvention de fonctionnement
- **Décide** de lui verser une cotisation à hauteur de 1€ par habitant de plus de 60 ans, soit 710 € pour 2011
- **Donne pouvoir** à la Présidente d'ordonnancer la dépense

POINT 5 : DIVERS

- Aides sociales de la Commission Permanente
- Barbecue de fin d'année scolaire fixé au mercredi 29 juin 2011
- Point sur les 2 nouvelles embauches
- Projet de développement d'une politique préadolescents et adolescents.